

## B. — LES ÉCHANGES INTÉRIEURS.

### L'OFFICE DE COMPENSATION DES VALEURS MOBILIÈRES MAROCAINES

L'Office de compensation des valeurs mobilières marocaines a été créé en 1929 par les établissements bancaires installés à Casablanca pour assurer, par voie de compensation, la négociation, dans des conditions saines et normales, des titres marocains non cotés à une bourse extérieure.

Il a ainsi fonctionné régulièrement pendant près de treize années, sous forme d'organisme privé, et son rôle restait forcément limité dans l'économie marocaine. D'une part, en effet, le Maroc s'équipait alors avec des capitaux français ; d'autre part, les valeurs cotées, comme les capitalistes s'y intéressant, restaient en petit nombre.

Dès 1940, toutefois, l'activité de l'Office s'étendait notablement, en raison notamment de l'abondance accrue des disponibilités locales et des difficultés des rapports financiers avec la France. Aussi, l'administration chérifienne a-t-elle été appelée en 1942 à consacrer le rôle d'intérêt général de cet organisme, par un arrêté du directeur des finances du 27 août 1942 qui homologuait le règlement de l'Office, et désignait un commissaire du Gouvernement pour assister aux séances et veiller à l'exécution des règlements et décisions en vigueur.

Le mouvement ainsi créé a été renforcé dans les mois suivants lors de la rupture des relations entre la métropole et l'Afrique du Nord : le nombre des valeurs

inscrites à la cote a été augmenté ; en principe sont désormais cotées ou susceptibles de l'être toutes les valeurs des sociétés ayant leur siège social au Maroc, ainsi qu'exceptionnellement des sociétés ayant leur siège social en France, mais leur principale ou même unique activité au Maroc.

Pour renforcer cette compétence sur les valeurs marocaines, un arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1943 (complété par le dahir du 25 mars 1944 en ce qui concerne les sociétés à responsabilité limitée) est venu enfin soumettre obligatoirement à l'enregistrement à l'Office toute cession directe, à titre autre que gratuit, de toute valeur mobilière cotée ou susceptible de l'être à l'Office.

Un arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1943 a également admis la cotation des fonds d'État français. Par l'ensemble de ces mesures, l'Office et l'administration, par l'intermédiaire du commissaire du Gouvernement, tendent à exercer un contrôle souple et précis à la fois sur l'ensemble des valeurs mobilières au Maroc. De nombreux problèmes d'ordre technique restent encore à résoudre.

Néanmoins, l'évolution des résultats de l'activité de l'Office, résumée dans le tableau ci-après, illustre l'action heureuse qui a été menée en cette matière par les établissements bancaires et l'administration.

Pour l'avenir, il est permis de penser qu'en perfectionnant ses méthodes et en élargissant son champ d'action, l'Office paraît qualifié pour jouer un rôle important dans l'économie marocaine, en facilitant l'investissement sur place de capitaux locaux sans cesse plus importants.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE L'O.C.V.M.M. DEPUIS SA CRÉATION

	MOYENNE ANNUELLE DE 1929 A 1940	1941	1942	1943	1944
Montant des transactions (en francs) .....	7.687.772	29.506.133	124.456.558	472.164.165	754.998.198
Nombre de titres échangés .....	»	48.897	124.085	194.117	344.454

#### Opérations de placement effectuées au Maroc de 1939 à juin 1945.

##### I. — VALEURS FRANÇAISES.

Février 1942 .....	3 ½ %	Crédit national (1 <sup>re</sup> tranche) .....	1.000.000
Juin 1942 .....	3 ½ %	Rente .....	350.000
Septembre 1942 .....	3 ½ %	Réseau des chemins de fer de la Méditerranée au Niger .....	14.390.000
Octobre 1942 .....	3 ½ %	Crédit national (2 <sup>e</sup> tranche) .....	1.900.000
Mai 1943 .....	3 %	Emprunt africain « Pour la France » .....	1.150.200.000
Décembre 1944 .....	3 %	Emprunt de la libération .....	671.000.000
Juin 1945 .....	3 %	Bons de la libération .....	138.300.000
Juin 1945 .....	3 %	Bons du Trésor :	
		Émis .....	30.931.633.500
		Remboursés .....	22.662.549.500
		En circulation .....	8.269.084.000

II. — VALEURS MAROCAINES.

a) Emprunts directs du Gouvernement chérifien :

3 ½ % 1942 (tranche marocaine) .....	100.000.000
3 ½ % 1944 .....	540.000.000

b) Emprunts garantis par le Gouvernement chérifien :

Société « L'Énergie électrique du Maroc » :

Emprunt 4 % 1942 (souscrit par la caisse marocaine des retraites) ....	25.000.000
Emprunt 3 ½ % 1944 (obligataire) .....	170.000.000

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES AU MAROC

Opérations enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1938 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1945

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945 1 <sup>er</sup> semestre
<i>Mandats :</i>								
Mouvements de fonds par mandats (en milliards de francs) :								
Émission .....	3.850	4.395	6.636	8.114	10.517	12.524	15.992	8.411
Paiement .....	3.568	4.242	6.253	7.893	10.324	11.775	15.700	8.795
<i>Chèques postaux :</i>								
Nombre de comptes .....	14.532	16.843	19.081	23.478	29.143	30.328	28.741	28.640
Nombre d'opérations .....	1.134.000	1.395.817	1.428.076	1.638.413	2.019.074	1.960.537	1.951.433	1.044.419
Montant global des opérations faites sur les comptes (en milliards de francs) .....	11.912	13.511	24.218	30.917	43.755	59.593	73.194	43.009
<i>Caisse nationale d'épargne :</i>								
Nombre de comptes ouverts ...	88.841	94.271	97.271	111.338	122.200	135.600	147.241	151.791
Situation de la caisse (solde créateur exprimé en millions de francs) .....	202	218	222	300	406	761	1.215	1.432

STATISTIQUE DES VENTES D'IMMEUBLES ET DE FONDS DE COMMERCE

enregistrées au cours des neuf premiers mois de 1945

MOIS	VENTES D'IMMEUBLES						VENTES de fonds de commerce	
	BIENS URBAINS		BIENS SUBURBAINS		BIENS RURAUX		Nombre	Valeur
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur		
		Francs		Francs		Francs		Francs
Janvier .....	1.237	102.347.000	168	7.994.000	3.331	37.673.000	132	31.236.000
Février .....	1.212	92.662.000	170	4.209.000	3.666	61.988.000	101	23.431.000
Mars .....	1.211	86.395.000	254	4.947.000	4.087	60.126.000	123	24.915.000
Avril .....	1.146	89.268.000	225	4.676.000	4.819	60.541.000	60	22.946.000
Mai .....	954	102.006.000	279	5.167.000	4.882	68.546.000	88	31.619.000
Juin .....	1.331	148.730.000	246	7.569.000	4.971	86.733.000	92	21.574.000
Juillet .....	974	125.256.000	321	9.584.000	4.170	87.809.000	106	11.428.000
Août .....	1.016	126.801.000	167	4.845.000	4.107	79.492.000	102	24.201.000
Septembre .....	929	102.093.000	209	5.878.000	2.517	68.747.000	120	44.387.000
TOTAUX .....	10.010	975.558.000	2.049	54.869.000	36.550	611.655.000	924	235.737.000

## FAILLITES. — LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — PROTÈTS.

Situation des trois premiers trimestres 1945

RESSORT JUDICIAIRE	FAILLITES (1)			LIQUIDATIONS JUDICIAIRES (1)			PROTÈTS (2)		
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.
<i>Casablanca :</i>									
Casablanca .....	»	1	»	»	»	»	57	71	100
Mazagan .....	»	»	»	»	»	»	1	6	2
<i>Rabat :</i>									
Rabat .....	»	»	1	»	»	»	17	30	35
Port-Lyautey .....	»	»	»	»	»	»	19	8	29
Oujda .....	»	»	»	»	»	»	20	34	26
<i>Marrakech :</i>									
Marrakech .....	»	1	2	»	»	»	7	9	18
Safi .....	»	»	»	»	»	»	7	9	3
Mogador .....	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Agadir .....	»	»	»	»	»	»	5	1	4
<i>Fès :</i>									
Fès .....	1	»	»	»	»	»	25	17	28
Meknès .....	»	»	»	»	»	»	14	31	44
Taza .....	»	»	»	»	»	»	»	1	»
<b>TOTAUX .....</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>172</b>	<b>218</b>	<b>291</b>

(1) Les chiffres représentent les faillites et liquidations judiciaires déclarées dans le ressort du tribunal de première instance.

(2) Les chiffres représentent les protêts dressés dans le ressort du tribunal de paix.